

Chères villageoises, chers villageois,

Fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de février 2017. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

A PROPOS DE DÉNEIGEMENT



Avec le manteau blanc que revêt notre village, quelques questions et remarques par rapport au déneigement émergent... Voici quelques explications :

En cas de chutes de neige dans la nuit, l'équipe de déneigement se met à l'ouvrage dès 4 heures du matin. Le fait de déneiger tôt le matin évite le tassement de la neige sur la route et réduit ainsi la formation de croûtes de glace, car ce sont-elles qui sont le plus à craindre, surtout si le redoux se fait attendre.

Nos ouvriers communaux ont déjà expérimenté différents scénarios : ne saler que partiellement certaines portions de route, ne saler que les secteurs en pente, que les secteurs qui ne sont jamais exposés au soleil... Ils en ont tiré une expérience du terrain forgée à partir d'années d'observation. La saleuse est débrayable et le sel n'est répandu que quand les ouvriers communaux le jugent utile.

Pour ce qui est d'endroits plus spécifiques, tels que les parkings :

- L'école est déblayée en priorité, puis vient le parking de la mairie.
- Le parking du cimetière a été l'objet d'un long débat et effectivement, de devoir déneiger une couche épaisse de glace en cas d'obsèques (ce qui est déjà arrivé) n'est pas forcément aisé. Quelques coups de godets en fin de tournée ne font pas grande différence.
- Pour ce qui est de la Steinmatt, faire demi-tour à la hauteur des dernières maisons est accidentogène. Il est logique que l'engin continue sa course car les conditions de visibilité en cas de chutes de neige ne sont pas optimales.
- Une discussion sur le parking et le chemin du Heidenfeld aura lieu en commission travaux et nous permettra de trancher : faut-il acquiescer des panneaux d'interdiction ou bien y passer la lame ?

Certains s'étonnent de voir nos ouvriers déneiger la RD13 bis III. Il est à noter que ce n'est pas l'axe prioritaire et que lorsque le camion de l'équipement passe, la neige est relativement épaisse et crée à chaque intersection, un bourrelet que nos ouvriers doivent ensuite évacuer.

Quant à l'emploi de gravillons, notre épandeur n'est pas adaptée et l'achat d'une autre n'est pas envisageable. L'évacuation du gravier une fois la neige fondue serait également problématique.

Déneiger, cela a un coût : entre l'acquisition du sel, les frais d'usure de nos engins, de carburant et les inévitables heures supplémentaires. Nos ouvriers communaux ne perçoivent pas d'astreinte, pourtant ils sont toujours là en période hivernale.

Chaque épisode neigeux occasionne des frais incontournables pour notre collectivité car il en va de la sécurité de tous. Pour autant, nous nous attachons à veiller à ce que ces coûts soient maîtrisés !
De toute la vallée, notre village est cité en exemple pour la qualité du déneigement ! C'est aussi à saluer.



LE RECENSEMENT EN 2017



Le recensement a lieu du 19 janvier au 18 février...

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire** et nous vous prions de bien vouloir leur réserver un bon accueil à nos agents recenseurs.

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE



L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) réalisent du 1^{er} février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

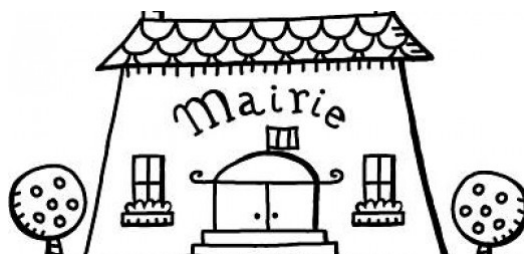
TOUJOURS A PROPOS DE L'INSEE

Voici quelques chiffres à propos de notre commune :

Les chiffres en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

Population légale au 1^{er} janvier 2014 :

Population municipale :	978
Population comptée à part : (étudiants, personnes en maison de retraite...)	29
Population totale :	1007



En 2016, nous avons célébré 2 mariages, 16 enfants sont nés et nous avons eu 10 décès dans notre commune.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNE PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs qui voyagent sans un représentant légal est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit.

Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents, doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport ;
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport ;
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur. Dans un souci de proximité, la mairie met à disposition ce formulaire en version papier pour les personnes qui ne disposeraient pas d'un accès internet ou d'une imprimante.



COMMISSIONS COMMUNALES

Les cinq commissions communales poursuivent leur travail... Des habitants y sont associés sur la base du volontariat. Il s'agit des commissions suivantes :

- la Commission Finances
- la Commission Sécurité
- la Commission Urbanisme et Projets
- la Commission Voirie – Bâtiments Communaux – Services Techniques
- la Commission Service à la Population – Communication – Animation du village

Tout citoyen majeur habitant la commune peut se porter candidat pour participer aux travaux d'une de ces commissions. La participation aux commissions de la commune est soumise à l'acceptation d'une charte. Si vous souhaitez vous joindre à l'une de ces commissions, vous pouvez vous inscrire en appelant le secrétariat de la Mairie au 03 89 39 10 00.

MAIRIE – RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- Lundi et mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 10 h à 12 h
- Vendredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 17 h

En cas d'urgence et d'impossibilité de passer en mairie durant ces heures d'ouverture, un accueil sur rendez-vous peut être envisagé.

COMMENT FAIRE QUAND CERTAINS GESTES QUOTIDIENS DEVIENNENT COMPLIQUÉS À RÉALISER ?



Une maladie, un handicap, le mal de dos, la perte d'équilibre ou, plus couramment, l'avancée en âge, peuvent rendre les gestes du quotidien plus difficiles, plus lents. Si l'un de vos proches ou vous-même avez du mal à faire votre ménage, cuisiner, vous apprêter le matin, faire vos courses... des services d'aide et de soins à domicile peuvent être mis en place rapidement et simplement, selon votre situation.

À QUI FAIRE APPEL ? Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, APAMAD est le partenaire aide et soins à domicile des Haut-Rhinois depuis 70 ans. Qualifiés et régulièrement formés, les salariés interviennent sur tout le département 7j/7 et 24h/24.

Parce que chacun de nous souhaite conserver le plaisir et la fierté de faire les choses, les intervenants d'APAMAD accompagnent discrètement chaque personne, encourageant le moindre geste, pour stimuler et préserver les capacités.

Posez toutes vos questions sur l'aide à domicile, gratuitement et sans engagement !



APAMAD vous apporte les conseils qui répondent à votre situation personnelle et étudie vos possibilités d'aides financières.

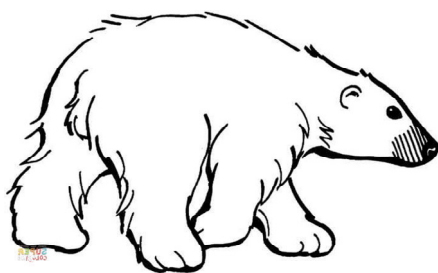
Contact : 03 89 32 78 78 ou www.apamad.fr

Crédit ou réduction d'impôts selon législation en vigueur.

DIAPORAMA NORVÈGE

Le Conseil de fabrique a le plaisir de vous convier à un diaporama sur la NORVÈGE présenté par Marlyse et Michel HALLER :

- ↳ croisière avec l'EXPRESS CÔTIER en hiver à la découverte d'aurores boréales
- ↳ croisière autour du SPITZBERG en été à la recherche de l'ours polaire



Deux séances auront lieu :

- Le 5 février à la Salle Polyvalente de Husseren-Wesserling à 15 h (entrée libre/plateau au profit de l'église paroissiale)
- Le 10 février au Temple à Fellingering à 20 h (entrée libre/plateau au profit du temple)